

391	Dewulf, Lode	Médecin/Geneesheer	Neerijse/Huldenberg
351	Dolphen, Régis	Pharmacien/Apotheker	Wezembeek-Oppem
387	Driessens, Frans	Médecin/Geneesheer	Turnhout
364	Emmerechts, Anne	Pharmacien/Apotheker	Dadizele
377	Fassotte, Christian	Médecin/Geneesheer	Sint-Truiden
359	Haazen, Ludo	Médecin/Geneesheer	Mechelen
388	Huberlant, Bénédicte	Médecin/Geneesheer	Bruxelles
400	Huybrechts, Michel	Médecin/Geneesheer	Winksele
381	Krygier, Claude	Médecin/Geneesheer	Brussel
379	Kurjatkin, Olga	Médecin/Geneesheer	Heverlee
369	Langendries, Michèle	Médecin/Geneesheer	Brussel
378	Legrand, Michel	Médecin/Geneesheer	Reet
382	Mallefet, Pascal	Médecin/Geneesheer	Kraainem
389	Philips, Yvan	Médecin/Geneesheer	Wijgmaal
366	Renson, Michel	Pharmacien/Apotheker	Lierneux
367	Rooseleer, Isabelle	Pharmacien/Apotheker	Bruxelles
398	Sierens, Fabienne	Pharmacien/Apotheker	Evergen
371	Standaert, Amaat	Pharmacien/Apotheker	Turnhout
370	Thielemans, Anne	Pharmacien/Apotheker	Lier
374	Tourard, épouse Kassi, Geneviève	Pharmacien/Apotheker	La Hulpe
380	Van Diest, Marc	Pharmacien/Apotheker	Edegem
393	Van Ganse, Eric	Médecin/Geneesheer	Hoeilaart
376	Van Lierde, Marie-Anne	Médecin/Geneesheer	Brussel
363	Vooren, Robert-Jacques	Médecin vétérinaire/Dierenarts	Mn Putten (Nederland)
373	Westelinck, Kristiaan	Médecin/Geneesheer	Asse
396	Wouters, Ingrid	Pharmacien/Apotheker	Leuven

## EXÉCUTIFS — EXECUTIEVEN

### COMMUNAUTE FRANÇAISE — FRANSE GEMEENSCHAP

#### MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES AFFAIRES SOCIALES

7 MAI 1991. — Circulaire n° 4/91. — Transfert de membres du personnel des Services de l'Exécutif de la Communauté française - Ministère de la Culture et des Affaires sociales - à l'Exécutif régional wallon pour la matière des Monuments et des Sites en application de l'article 5 de l'arrêté de l'Exécutif du 4 février 1991. — Appel aux volontaires des niveaux 2, 3 et 4. — Communication

En application de l'article 5 de l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 4 février 1991 fixant les modalités de transfert de membres du personnel des Services de l'Exécutif de la Communauté française à l'Exécutif régional wallon pour la matière des Monuments et des Sites, il est fait appel aux volontaires parmi les membres statutaires du personnel des Services de l'Exécutif de la Communauté française - Ministère de la Culture et des Affaires sociales - titulaires d'un des grades suivants :

pour le niveau 2 :

chef administratif;  
sous-chef de bureau;  
secrétaire principal de direction;  
secrétaire de direction;  
rédacteur;

pour le niveau 3 :

commis-sténodactylographe chef;  
commis-dactylographe chef;  
commis-chef;  
commis-sténodactylographe principal;  
commis-dactylographe principal;  
commis-principal;  
commis-sténodactylographe;  
commis-dactylographe;  
commis;

pour le niveau 4 :

agent en chef;  
chef huissier principal;  
agent principal;  
dactylographe;  
chef huissier;  
expéditionnaire;  
téléphoniste;  
classeur;  
messenger huissier principal;  
messenger huissier.

Ces agents sont invités à faire savoir, dans les 30 jours, par lettre recommandée à la poste, à l'adresse suivante :

M. Hermanus, A.M., Secrétaire général,  
Services de l'Exécutif de la Communauté française,  
Ministère de la Culture et des Affaires sociales,  
boulevard Léopold II 44, à 1080 Bruxelles,  
s'ils souhaitent être transférés à l'Exécutif régional wallon.

Le délai de trente jours prend cours à partir de la parution au *Moniteur belge* de la présente circulaire.

Les agents demandeurs seront classés dans l'ordre suivant :

1. les agents des Services de l'Exécutif de la Communauté française;
2. les agents stagiaires.

Dans chacun de ces groupes les membres du personnel seront classés comme suit au sein de chaque niveau :

- a) le membre du personnel titulaire du grade le plus élevé;
- b) à égalité de grade, le membre du personnel le plus ancien dans le grade;
- c) à égalité d'ancienneté de grade, le membre du personnel dont l'ancienneté de niveau est la plus grande;
- d) à égalité d'ancienneté de niveau, le membre du personnel dont l'ancienneté de service est la plus grande;
- e) à égalité d'ancienneté de service, le membre du personnel le plus âgé.

Le Secrétaire général,  
Hermanus, A.M.

## PUBLICATIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS

### Chambres législatives

#### SENAT DE BELGIQUE

Séance publique

Ordre du jour

Jeudi 16 mai 1991, à 15 heures

1. Vérification des pouvoirs et prestation de serment d'un nouveau membre.

2. Prise en considération de propositions.

3. Questions orales.

4. Proposition de résolution relative à la situation au Kosovo.

5. Interpellations :

a) de M. De Belder au Ministre des Affaires étrangères, sur « l'interprétation exacte des interventions humanitaires prévues par la Résolution 688 du Conseil de sécurité des Nations Unies »;

b) de M. Bock au Vice-Premier Ministre et Ministre de la Justice et des Classes moyennes, sur « la retenue sur les allocations familiales des indépendants en vertu de l'arrêté royal n° 291 du 31 mars 1984 »;

c) de M. Leclercq au Secrétaire d'Etat aux Classes moyennes et aux Victimes de la Guerre, sur « les nouveaux critères pour la composition du Conseil supérieur des Classes moyennes ».

## WETTELIJKE BEKENDMAKINGEN EN VERSCHILLENDE BERICHTEN

### Wetgevende Kamers

#### BELGISCHE SENAAT

Openbare vergadering

Agenda

Donderdag 16 mei 1991, te 15 uur

1. Onderzoek van de geloofsbrieven en eedaflegging van een nieuw lid.

2. Inoverwegingneming van voorstellen.

3. Mondelinge vragen.

4. Voorstel van resolutie betreffende de toestand in Kosovo.

5. Interpellaties :

a) van de heer De Belder tot de Minister van Buitenlandse Zaken, over « de juiste interpretatie van de humanitaire interventie bepaald door Resolutie 688 van de V.N.-Veiligheidsraad »;

b) van de heer Bock tot de Vice-Eerste Minister en Minister van Justitie en Middenstand, over « de vermindering van de kinderbijslag voor zelfstandigen krachtens het koninklijk besluit nr. 291 van 31 maart 1984 »;

c) van de heer Leclercq tot de Staatssecretaris voor Middenstand en voor de Oorlogsslachtoffers, over « de nieuwe criteria voor de samenstelling van de Hoge Raad voor de Middenstand ».

### CHAMBRE DES REPRESENTANTS DE BELGIQUE

Séances plénières

Ordre du jour

Jeudi, 16 mai 1991 :

A 10 heures :

Projet et propositions de loi :

1. Projet de loi relatif au crédit à la consommation (transmis par le Sénat).

(Application de l'article 68 du règlement.) (\*)

### BELGISCHE KAMER VAN VOLKSVERTEGENWOORDIGERS

Plenaire vergaderingen

Agenda

Donderdag, 16 mei 1991 :

Te 10 uur :

Wetsontwerp en wetsvoorstellen :

1. Wetsontwerp op het consumentenkrediet (overgezonden door de Senaat).

(Toepassing van het artikel 68 van het reglement.) (\*)